



Spécification d'annonce sedex ED – eAVS/AI

Lot de messages 4 – Copie communication moyens auxiliaires AVS aux PC (0023)

Brève description	Décrit le déroulement et le contenu technique du processus de notification Copie communication moyens auxiliaires AVS aux PC (0023)
Catégorie	Spécification d'annonce
Date	09. Décembre 2015
Version	1-00
État	Définitif
Auteurs	Groupe de maintenance ED <ul style="list-style-type: none">• Urs Bösch (insite)• Nicolas Bovey (InfoRom)• Andreas Bürki (IGS)• Rita Cramer (NIL)• Dorothea Fernández Fernández (SVA SG)• Asmaa El Assal (OSIV)• Yves Gysling (IGAKIS)• Xavier Hayoz (BSV)• Roman Inauen (IGS)• Rolf Krebs (M&S)• André Meyer (SVA AG)• Kerstin Nicolas (CdC)• Mischa Obrecht (AWK)• Silvia Soland (SVA SG)• Lars Steffen (AWK)• Thomas Walther (GILAI)• Alex Wenger (OSIV)
Publication	Association eAVS/AI (www.eahv-iv.ch / info@eahv-iv.ch)

Contrôle des modifications

Version	État	Date	Auteurs	Commentaire
1.00	Définitif	09.12.2015	Stl/Obm	Réceptionné par le groupe de maintenance ED

Notions

Terme/Abréviation	Description
Message / annonce	Dans ce document, on utilise le terme de «Message» pour tous les messages portant les Action Codes 1, 3, 4, 5, 6, 10 et 12. Les messages portant les Action Codes 8 et 9 sont désignés comme acquittements techniques.
Réponse (response)	Envoi de données (Action «6») qui ont été demandées au moyen d'Action «5» (eCH-0090, messageClass 1). Il ne s'agit pas ici d'un message de réponse au sens de la norme eCH-0058v4, mais d'une nouvelle livraison avec les données demandées).
Quittance métier (message de réponse)	Si on parle dans ce document d'une quittance métier, c'est qu'il s'agit d'un message consistant en un en-tête de message avec un code d'action 9 ou 8 et de la quittance d'un message avec des données techniques. Dans l'eCH-0058v4, on utilise pour la quittance métier le terme de «message de réponse». Comme ce terme est susceptible d'être confondu avec la réponse (action «6»), on renonce dans ce document au terme de «message de réponse».

Abréviations

Terme/Abréviation	Description
CC	Caisse de compensation
CCC	Caisse cantonale de compensation
CCP	Caisse de compensation professionnelle
PC	Service d'exécution des prestations complémentaires
OAI	Office AI
EAS	Établissement d'assurance sociale
Pa	Personne assurée
CdC	Centrale de Compensation

Documents référencés

Réf	Document	Version	Date
[DkMf]	Concept détaillé relatif au format d'annonce	2.2	10.07.2013
[DokTyp]	Type de document eAVS/AI	–	–
[HmDokTyp]	Moyens techniques pour l'attribution des types de document	–	–
[UStd]	Norme de mise en œuvre des messages sedex selon eCH-0058v4 au sein d'eAVS/AI	1.00	16.03.2015

Sommaire

1 Introduction	4
1.1 Conditions cadres et principes fondamentaux.....	4
1.2 Objectif et but.....	4
1.3 Domaine d'application et terminologie	4
2 Processus d'annonce	5
2.1 Aperçu général.....	5
2.2 Accessibilité des Services PC	6
2.3 Quantités et fréquences.....	6
2.4 Références à des lois, circulaires et instructions.....	6
2.5 Acquittance technique	6
2.6 Autres séquences de messages.....	6
2.7 Types de documents autorisés.....	6
2.8 Désignation de message (d/f/i)	7
3 Éléments dans le cadre de message	8
3.1 Description d'annexes (attachmentType)	9
3.2 Description des informations de contact (contactInformationType)	9
4 Contenu au niveau métier (content).....	10
5 Outils d'aide.....	11
5.1 Fichiers Print et Language	11
5.2 Formulaire sM-Client.....	11
5.3 Moyens d'aide pour contrôler les annexes	11
5.4 Schéma de message (XSD)	11
6 Annexe	12
6.1 Éléments dans le cadre de message.....	12
6.2 Éléments techniques.....	13

1 Introduction

Pour une meilleure lisibilité, les désignations de métiers et de personnes ne sont utilisées dans le présent document que dans un seul genre (homme ou femme). On se réfère ici toujours aux deux genres.

1.1 Conditions cadres et principes fondamentaux

La description et la représentation des processus de notification s'orientent d'après les normes eCH établies:

eCH-0074: Représenter les processus d'affaires sous une forme graphique (BPMN)

eCH-0140: Consignes pour la description et la représentation de processus de l'administration publique suisse

eCH-0158: BPMN-Conventions de modélisation pour l'administration publique

Tous les messages entrant dans le cadre du processus de notification spécifié ici sont échangés via la plateforme d'échange de données sedex. Le cadre de message est prescrit par la norme eCH eCH-0058 version 4 et est précisé dans le «Concept détaillé de format de message» [DkMf] pour la mise en œuvre dans l'OFAS, l'eAVS/AI et le domaine CSI et également précisé dans «Norme de mise en œuvre pour les messages sedex selon eCH-0058v4 dans le cadre de eAVS/AI» [UStd] pour l'utilisation dans l'environnement eAVS/AI.

La spécification de messages dans ce document ne peut diverger des définitions uniformisées du concept détaillé de format de message [DkMf] ni de la norme de mise en œuvre [UStd] que pour une bonne raison. Les divergences n'ayant pu être évitées doivent être constatées dans ce document avec les raisons détaillées qui les justifient.

1.2 Objectif et but

Ce document décrit le déroulement et les contenus techniques des messages du processus de notification «Copie communication moyens auxiliaires AVS aux PC (0023)» et représente une partie de la spécification de message du lot de messages 4. Les informations essentielles pour la réalisation technique sont résumées dans la présente spécification. Des informations complémentaires sont disponibles dans 1.1 des concepts cités auparavant.

1.3 Domaine d'application et terminologie

Le domaine d'application du document s'étend à l'échange de messages sedex chez les institutions d'assurances sociales (IAS) de l'association eAVS/AI.

Les messages provenant de cette spécification sont activés en production avec le lot de message 4 (MP4). L'obligation de réception sera effective à partir du 1^{er} novembre 2016. L'obligation d'envoi pour l'ensemble des IAS est programmée pour le 1^{er} novembre 2017.

2 Processus d'annonce

Ce chapitre décrit brièvement, et en détail au moyen de diagrammes, le processus de notification «Copie communication moyens auxiliaires AVS aux PC (0023)» du point de vue du déroulement et du contexte métier.

2.1 Aperçu général

L'Office AI examine le droit à une indemnité pour un moyen auxiliaire de l'AVS. Dans le cas d'une attribution, l'assurance vieillesse prend en charge une partie des frais et pour les bénéficiaires PC, les coûts restants sont couverts par les prestations complémentaires. Pour cette raison, l'Office AI envoie une copie de la communication ou de la décision au Service PC compétent pour les bénéficiaires des PC. La copie de la communication/décision est toujours envoyée (indépendamment du fait si le droit a été examiné pour une CC cantonale ou une CC professionnelle).

Par rapport au cas décrit dans ce document, l'Office AI compétent et le Service PC sont toujours ceux du canton où la personne assurée est domiciliée. Les prestations complémentaires exigent d'être domicilié en Suisse, les frontaliers et les assurés dans un pays étranger n'ont donc généralement pas droit à cette prestation.

Dans le cadre du processus de notification «Copie communication moyens auxiliaires AVS aux PC (0023)», aucun échange n'a lieu entre les organes de cantons différents et les particularités des Services PC des cantons de Bâle-Ville, Genève et Zurich, décrites au chapitre 2.2 n'entraînent aucun problème. En particulier, les Offices AI ne doivent pas distinguer entre les différents canaux pour envoyer un message en fonction du destinataire car celui-ci est toujours envoyé au même destinataire.

Le processus de notification «Copie communication moyens auxiliaires AVS aux PC (0023)» est réalisé selon l'illustration 1:

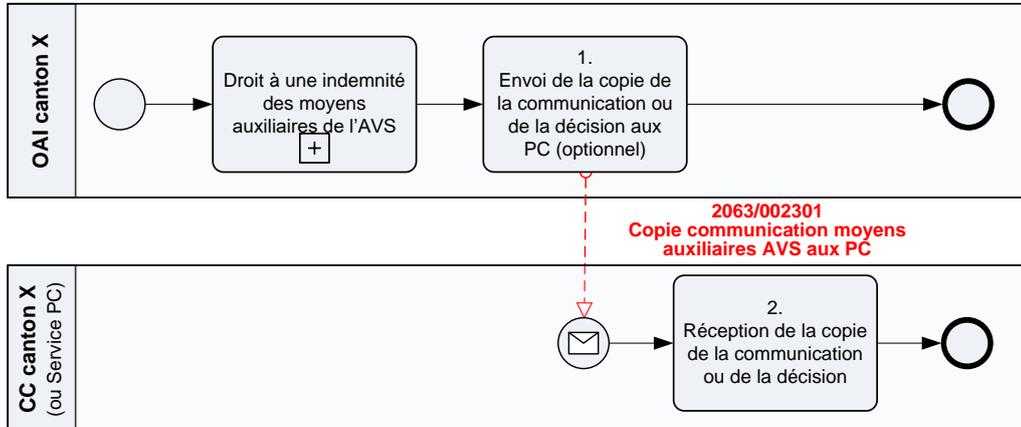


Illustration 1: Processus de notification «Copie communication moyens auxiliaires AVS aux PC (0023)»

La transmission du message se déroule comme suit:

- 1 Envoi de la copie de la communication ou de la décision aux PC:** le message est envoyé uniquement si la personne assurée est bénéficiaire PC. Avant d'envoyer le message, il faut donc vérifier si cela concerne cette personne. La question de savoir de quelle manière les Offices AI apprennent qu'il s'agit d'un cas PC est réglée différemment selon les organisations. Les OAI ont parfois accès aux données du Service PC et apprennent ainsi qu'il s'agit d'un cas PC. Dans les autres cas, cette information est obtenue par d'autres moyens.
- 2 Recevoir une copie du message ou de la décision:** la CC qui reçoit la copie du message ou de la décision reconnaît qu'il s'agit d'un message à l'attention du Service de CP et le transmet éventuellement au Service PC interne.

2.2 Accessibilité des Services PC

Les Services PC ne disposent pas d'une connexion sedex propre¹. Mais dans la majorité des cas (lorsque le Service PC est rattaché à la caisse de compensation cantonale), il est possible d'envoyer un message aux Services PC compétents via la connexion sedex de la caisse de compensation cantonale correspondante.

Les Services PC des cantons de Bâle-Ville, Genève et Zurich constituent une exception: En effet, comme ces 3 Services PC ne sont pas rattachés à la caisse de compensation cantonale correspondante, il n'est pas possible de leur envoyer des messages via sedex. Comme jusqu'à présent, l'Office AI des cantons de Bâle-Ville, Genève et Zurich transmet la copie de la communication/décision par un autre moyen que sedex².

2.3 Quantités et fréquences

Ce sont quelques 4000 messages qui sont envoyés chaque année.

2.4 Références à des lois, circulaires et instructions

Les lois et les circulaires suivantes s'appliquent:

- **Cm. 1017 circulaires au sujet de la remise de moyens auxiliaires par l'assurance vieillesse (CMAV)**

Lors de l'attribution de moyens auxiliaires aux bénéficiaires des PC, copie du message est transférée au Service de PC compétent chargé de l'exécution avec une photocopie de la facture.

2.5 Acquiescement technique

Les messages ne sont pas acquiescés techniquement (cf. [DkMf] chap. 4.2).

2.6 Autres séquences de messages

Aucune transmission ni aucune correction ou rappel prévue. Si une de ces actions devait s'avérer nécessaire, il faut en convenir au téléphone et ensuite envoyer à nouveau le message concerné ou de l'ignorer.

2.7 Types de documents autorisés

Les types de documents autorisés ne sont fixés qu'au niveau conceptuel, il est renoncé à une restriction technique dans le schéma de notification. L'attribution des types de documents est en outre suivie dans un document Excel [DokTyp] est mis à disposition en tant que moyen auxiliaire technique sous forme XML [HmDokTyp].

Il existe trois formes de types de documents:

- Leading (L): **exactement un** de ces types de documents doit être indiqué comme document directeur
- Obligation (O): **au moins un** de ces types de documents doit être indiqué **en sus** comme document Leading
- Optional (O): autres types de documents en option

L'application métier doit vérifier les conditions posées au document Leading ainsi qu'au document obligatoire et empêcher l'envoi en cas d'erreur. Si un type de document déclaré en tant que Leading/Obligatoire/Optional est envoyé, le collaborateur traitant l'affaire doit être averti.

Le type de document Leading doit être indiqué **exactement** dans le détail mentionné. Le code doit être indiqué dans le **détail maximal existant**, de façon à obtenir le plus grand avantage possible pour le destinataire grâce à l'échange électronique de données.

¹ Situation en juillet 2015, il est possible que des changements interviennent suite à la mise en place du registre PC au sein de la CdC.

² Cette transmission est effectuée éventuellement sous forme papier (dans le cas d'une communication multi-services - p. ex. Genève et Bâle-Ville) ou sous forme électronique au sein du service.

Étendue	Code	Description	Type
AI	02.03.2005	Communication	L
AI	02.03.2004	Décision	L
AI	02.08.05.11	Correspondance générale	L
AI	02.08.01.01.01	Facture	O
AI	02.02.06.03	Devis	O
AI	02.08.2004	Mandat de pleins pouvoirs	O
AI	02.01.03.01	009.001 – Messages moyens auxiliaires AVS	O

Tableau 1: Types de documents autorisés pour le message 002101 du processus de notification «Copie communication moyens auxiliaires AVS aux PC (0023)»

2.8 Désignation de message (d/f/i)

Les désignations claires suivantes sont définies pour le message. Ces dernières sont pertinentes pour l'objet en référence (chapitre 3) du message ainsi que la documentation du schéma de notification (chapitre 0).

Langue	Désignation de message
Allemand	Mitteilungskopie Hilfsmittel AHV für EL
Français	Copie communication moyens auxiliaires AVS aux PC
Italien	Copia comunicazione mezzi ausiliari AVS alle PC

Tableau 2: Définition trilingue de la désignation de message pour le processus de notification «Copie communication moyens auxiliaires AVS aux PC (0023)»

3 Éléments dans le cadre de message

La définition du cadre de message du concept détaillé s'applique en principe [DkMf].

Ci-après, le cadre de message basé sur le [DkMf] pour l'utilisation dans le processus de notification «Copie communication moyens auxiliaires AVS aux PC (0023)» sont précisés là où c'est nécessaire. La définition des éléments sur fond gris est donnée de façon claire dans le [DkMf] et est pour cette raison directement reprise. L'utilisation et les remarques ne sont pas indiquées encore une fois pour ces éléments.

Les messages sont échangés semi-structurés entre les participants. Les messages contiennent des données structurées dans l'en-tête ainsi que dans le contenu et des documents non structurés qui sont joints en annexe.

Il s'agit, dans le cas du message 2063/002301, d'un nouveau message (action = «1») qui est envoyé par un OAI à un SPC (envoyé à la caisse de compensation correspondante via la connexion sedex).

Élément	Restriction des valeurs	Occurrence	Remarques
senderId		1	Déf. selon [DkMf]
originalSenderId		0	Aucune transmission n'est prévue
recipientId		1	Déf. selon [DkMf]
messageId		1	Déf. selon [DkMf]
referenceMessageId		0	Sans objet
businessProcessId		1	Déf. selon [DkMf]
ourBusinessReferenceId		1	Déf. selon [DkMf]
yourBusinessReferenceId		0..1	Transmission des références éventuelles connues du cas d'affaire
messageType	2063	1	
subMessageType	002301	1	
sendingApplication		1	Déf. selon [DkMf]
partialDelivery		0	Sans objet
subject		1	Déf. selon [DkMf] Est automatiquement généré lors de l'envoi: « <i>Désignation de message (d/f/i) selon le chapitre 2.8 – Nom, prénom de la personne assurée</i> »
comment		0	N'est pas utilisé pour les messages non structurés. Les commentaires éventuels sont transmis sous la forme d'un courrier d'accompagnement.
messageDate		1	Déf. selon [DkMf]
initialMessageDate		0	Sans objet
action	1	1	Nouveau message
testDeliveryFlag		1	Déf. selon [DkMf]
responseExpected	False	1	On n'utilise aucun acquittement technique
businessCaseClosed	True	1	Le cas d'affaire est conclu
attachment		1..n	Déf. selon [DkMf]
extension/contactInformation		1	Déf. selon [DkMf]

Tableau 3: En-tête du message 002101 du processus de notification «Copie communication moyens auxiliaires AVS aux PC (0023)»

3.1 Description d'annexes (attachmentType)

Les annexes contenues dans un message sont décrites par un [DkMf] «attachmentType» défini dans le Header (en-tête).

D'une façon générale, un nombre illimité (1..n) d'annexes est autorisé pour tous les messages «non structurés», parce qu'il y aura toujours des situations dans lesquelles un document supplémentaire, qui n'a pas été prévu dans la spécification générale, doit être fourni en tant que pièce jointe. La raison à cela est que les processus d'affaires présentent, dans les différents cantons, diverses particularités qui ne peuvent pas être uniformisées jusque dans les moindres détails dans le cadre de la spécification de message sedex.

3.2 Description des informations de contact (contactInformationType)

L'élément «contactInformationType» définit et contient des indications sur l'organe technique (département spécialisé, collaborateur chargé d'affaire) qui est responsable de l'affaire du côté de l'expéditeur, et qui peut être contacté pour les questions au niveau métier concernant le message. L'élément est défini dans [DkMf] et est adopté pour le message spécifié ici.

Le fait de savoir si c'est le numéro de téléphone et l'adresse de messagerie du collaborateur en charge de l'affaire ou celui d'une ligne générale d'assistance (ou d'un département) qui est indiqué est laissé au libre choix de l'expéditeur. Dans ce dernier cas, il faut inscrire le nom de la hotline en-dessous de «name».

Dans les cas exceptionnels où aucun numéro de téléphone n'est disponible, c'est '0000000000' (10 zéros) qui est transmis.

4 Contenu au niveau métier (content)

La personne assurée est transmise en tant qu'information métier.

La personne assurée est transmise avec un élément du type `naturalPersonsOASIDIType` (défini dans la norme [DkMf] pour la transmission de personnes assurées dans l'environnement de l'AVS/AI et de la CSI) dans le contenu du message. L'élément s'appelle «`insuredPerson`».

L'ensemble des éléments du `naturalPersonsOASIDIType` sont optionnels d'un point de vue technique. Tous les éléments doivent être remplis lorsque l'information existe dans le système de l'expéditeur. Dérogations à ce principe :

- Les éléments `<officialName>`, `<firstName>` et `<vn>` doivent être impérativement renseignés (sont donc définis comme obligatoires au niveau conceptuel de la spécification d'annonce).
- L'ancien numéro AVS (AHVN11) est abandonné.

5 Outils d'aide

Les moyens d'aide suivants sont mis à disposition, pour ce processus de notification, pour l'intégration dans la plateforme d'échange de données sedex et les applications métiers.

5.1 Fichiers Print et Language

Le message est réalisé en 3 langues.

Nous renvoyons à [UStd] pour la mise en page du message.

5.2 Formulaire sM-Client

Le processus de notification n'est pas représenté dans le service formulaires du sM-Client.

5.3 Moyens d'aide pour contrôler les annexes

On dispose d'un XML [HmDokTyp] pour contrôler les types de document autorisés pour les annexes.

5.4 Schéma de message (XSD)

La désignation de message selon le chapitre 2.8 est pré-mémorisée en trois langues dans les annotations du schéma de notification tel que décrit dans le [DkMf].

6 Annexe

6.1 Éléments dans le cadre de message

Élément	Valeur	Remarques
senderId	6-312000-1	OAI BS
recipientId	6-012000-1	CC BS
messageId	1123581321343927	
businessProcessId	6-012000-1-ENT-123456	
ourBusinessReferenceId	324f56ewr2asd15ep93	
messageType	2063	
subMessageType	002301	
sendingApplication	<pre> sendingApplicationType { manufacturer = SoftwareHouse product = AHVMapper productVersion = 3.4.5 } </pre>	
subject	Copie communication moyens auxiliaires AVS aux PC – Muster, Heidi	
messageDate	21.12.2012	
action	1	Nouveau message
testDeliveryFlag	False	L'exemple montre un message de production. Des messages de test avec des adaptateurs de test sont envoyés dans l'environnement d'eAVS/AI. Afin de ne pas compliquer les tests d'intégration avec l'application métier, le fanion est réglé sur «False» au niveau des messages de test/d'exemple.
responseExpected	False	On n'utilise aucun acquittement technique
businessCaseClosed	True	Le cas d'affaire est conclu
attachment	<pre> attachmentType { title = Communication documentDate = 2012-12-21 leadingDocument = True sortOrder = 1 documentFormat = application/pdf documentType = 02.03.05 file = attachmentFileType { pathFileName = attachments/Mitteilung.pdf internalSortOrder = 1 } } attachmentType { title = Facture documentDate = 20.12.2012 leadingDocument = False sortOrder = 2 documentFormat = application/pdf documentType = 02.08.05.06 file = attachmentFileType { pathFileName = attachments/Rechnung.pdf internalSortOrder = 1 } } </pre>	
extension/contactInformation	<pre> contactInformationType { name = Dünklimoser, Heinz department = IVST-BS phone = 0312223344 email = Heinz.Dünklimoser@ivbs.ch } </pre>	

6.2 Éléments techniques

insuredPerson	naturalPersonsOASIDType { officialName = Muster firstName = Heidi sex = 2 dateOfBirth = 1956-10-22 vn = 7561111111113 address = addressInformationType { street = Seeweg houseNumber = 4 town = Musterberg swissZipCode = 1234 country = CH } }
----------------------	--
